

Question présentée par le député:

M. Thierry Cerutti

Date de dépôt: 20 novembre 2012

Question écrite urgente

Fermeture de la route de Vernier: qui ne dit pas la vérité?

En date du 8 mai 2012, j'ai déposé l'IUE 1404 sur la même thématique.

Le Conseil d'Etat, en date du 8 juin 2012, a donné une réponse qui ne correspond clairement pas à la question; en agissant ainsi, il refuse surtout de répondre à une question précise.

Le Conseil d'Etat se moque-t-il des députés ou n'assume-t-il pas la vérité?

Le Conseil d'Etat a-t-il quelque chose à cacher?

Va-t-on enfin connaître la vérité concernant la fermeture de la route de Vernier de la part des autorités cantonales?

Au mois de mars 2012, le groupe MCG a relancé la problématique concernant la fermeture de la route de Vernier aux résidents de Vernier-Village et environ, laquelle est fermée depuis le mois de décembre 2010.

La conseillère d'Etat écologique, Mme Künzler, a pourtant déclaré lors d'une séance plénière du Grand Conseil, au début 2011 - et afin de répondre à une motion demandant d'ouvrir ladite route à la circulation pour les riverains, déposée par le MCG - que la route de Vernier devrait retrouver son accessibilité d'avant décembre 2010 dans les tout prochains mois.

Lors de cette séance, elle a par ailleurs précisé que la décision de fermer la route de Vernier n'a pas été prise de manière unilatérale, comme veut bien le faire croire son collègue du parti des Vert, M. Rochat, dans sa réponse à la question écrite 150, du 12 avril - dont le contenu est accessible sur le site de la Ville de Vernier - mais bien en concertation entre lui-même, son acolyte M. Apotheloz et la direction de la DGM.

Dès lors qu'il y a contradiction entre les informations reçues de la part de la conseillère d'Etat écologique et celles de son collègue de parti M. Rochat, en évoquant la LIPAD, le Conseil d'Etat se doit de répondre à ma question et de nous fournir une copie dudit courrier.

Ma question est la suivante:

A quelle date "l'impatience" du Conseil administratif de la ville de Vernier a-t-elle été transmise à la DGM, et quel est le contenu de la missive envoyée par les autorités de la ville de Vernier au Conseil d'Etat?